



Déclaration sur

La responsabilité éthique, sociale et le développement durable

Responsabilité éthique et sociale

Siegwerk et ses employés opèrent sur la base d'un "Code de Conduite des Affaires". Sur la base de ce Code, non seulement Siegwirk mais aussi ses employés représentent les valeurs d'une société professionnelle à capitaux privés. Plus précisément, il s'agit d'assumer la responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement, vis-à-vis de nos clients, employés, fournisseurs ainsi que de nos actionnaires. La mise en œuvre de cette responsabilité implique une utilisation raisonnable des ressources, une relation respectueuse entre les employés ainsi que la conscience des conséquences qui résultent de nos activités. La conformité à la politique de groupe signifie que les employés Siegwirk respectent la loi applicable et le cadre réglementaire à tout moment et en toute circonstance. En outre, il leur est conseillé de respecter les normes éthiques et morales extrêmes ainsi que l'honnêteté dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

Les intérêts économiques sont aussi importants que la protection de la santé et de l'environnement. La protection de l'environnement, la minimisation des impacts sur l'environnement ainsi que la compatibilité environnementale de nos produits sont les principes de base de nos activités. Siegwirk s'engage à une discussion ouverte avec les clients et les utilisateurs finals, le public et les autres partenaires importants tout au long de la chaîne de valeur.

Siegwerk, troisième plus gros producteur d'encre mondial, est un employeur multiculturel. Nos objectifs de groupe ne peuvent être atteints que par des opportunités égalitaires sur le lieu de travail ainsi que par la diversité du personnel.

Siegwerk s'engage à des conditions de travail égalitaires et respectueuses. Personne ne doit être discriminé, ni traité de manière inégalitaire, ni désavantagé, ni favorisé, ni harcelé pour des raisons de race ou d'ethnie, de couleur de peau, de nationalité, de religion, d'idéologie, de sexe, d'âge, de tendances sexuelles ou de caractéristiques physiques ou d'autres classes protégées dans le pays en question. De plus, Siegwirk condamne expressément et ne participera ni ne tolérera l'emploi d'enfants ou de main-d'œuvre forcée.

En 2012, Siegwirk a rejoint Sedex (Supplier Ethical data Exchange), organisation sans but lucratif visant à promouvoir les améliorations responsables et éthiques au niveau des pratiques en vigueur au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ainsi, Siegwirk est le premier fabricant d'encre d'imprimerie au monde à s'être engagé dans l'amélioration continue de la performance éthique le long de la chaîne d'approvisionnement. Veuillez trouver plus d'informations sur www.sedexglobal.com.



Développement durable et produits imprimés

La production et l'approvisionnement de matières premières pour les encres d'imprimerie ainsi que la production et l'approvisionnement d'encres d'imprimerie pour la matière imprimée sont une partie du processus complet de fabrication d'articles graphiques et d'emballages. La consommation de matières et d'énergie pendant la fabrication d'encres ainsi que les émissions de gaz carbonique doivent être considérées proportionnellement aux contributions respectives du produit final imprimé. Il faudrait considérer que le pourcentage de l'encre d'imprimerie représente de 0,5 % à un maximum de 3 % du produit final imprimé. Une étude réalisée par carbontrust avec Walker's sur l' "empreinte carbone" d'un paquet de chips montre que la part de l'encre ne représente que 1 % de l'empreinte carbone totale du produit final imprimé. La même valeur est vraie aussi pour les médias imprimés comme par exemple les journaux

En l'absence de critères de mesure reconnus pour la production de matières imprimées dans le cadre du développement durable, les considérations suivantes démontreront la contribution de Siegwirk au développement durable pour les produits imprimés :

1. Les encres d'imprimerie et l'environnement

Les matières premières pour les encres d'imprimerie sont produites conformément à la législation pertinente.

La législation et les règlements, dans les pays industrialisés et aussi de plus en plus dans les pays en voie de développement, garantissent des impacts tolérés et en général minimisés sur l'environnement. Ceci ne concerne pas seulement l'utilisation d'énergie et l'empreinte carbone, mais également les émissions dans l'air, l'eau et le sol ainsi que les déchets, et respectivement la minimisation des déchets. Le même principe s'applique à la production et à l'approvisionnement d'encres d'imprimerie. Le siège de Siegwirk à Siegburg (Allemagne) est certifié conformément à la norme ISO 14001 ; la plupart des principaux sites de production Siegwirk (centres d'excellence) dans le monde sont également certifiés.

En général, les encres d'imprimerie pour toutes les applications sont optimisées en ce qui concerne leur profil toxicologique. L'utilisation de substances toxiques et écotoxiques avec des effets potentiellement négatifs sur la santé des consommateurs et sur l'environnement est exclue¹.

2. Les matières premières renouvelables

Comparé aux produits chimiques en général, qui sont largement fabriqués à partir de sources pétrochimiques, les encres d'imprimerie ont toujours été basées sur une quantité élevée de matières premières renouvelables.

¹ EuPIA liste d'exclusion pour les encres d'imprimerie et produits connexes, www.eupia.org



Les huiles végétales, les colophanes et les esters d'acide gras sont les principales substances de départ pour les résines utilisées pour les encres d'imprimerie destinées aux journaux et magazines ; la cellulose est la principale substance de départ pour la nitrocellulose qui est le principal liant dans les encres pour l'emballage. Toutes ces substances de départ contribuent considérablement à la minimisation de l'empreinte carbone des matières premières de l'encre. Il faut aussi citer les encres d'imprimerie liquides à l'eau qui représentent une part de marché de près de 100 % sur les supports absorbants. Dans ce cas, l'eau remplace les composés organiques volatils (COV) habituellement non renouvelables, utilisés dans les encres d'imprimerie liquides à base de solvant.

3. Contribution au développement durable – réutilisation et recyclage des matières imprimées

Grâce à la capacité de désencrage des encres d'imprimerie en grande partie optimisée dans le processus de désencrage, la recyclabilité des produits graphiques est un fait avéré. De plus, les encres d'imprimerie n'influent pas sur la biodégradabilité et par conséquent la compostabilité de l'objet graphique final.

En Europe, des guides pour évaluer le développement durable dans l'emballage sont donnés par les normes suivantes : EN 13427 ("Norme cadre"), EN 13428 ("Prévention par Réduction à la Source"), EN 13429 ("Emballage Réutilisable"), EN 13430 ("Recyclage Matière"), EN 13431 ("Valorisation Energétique"), ainsi que EN 13432 ("Compostage & biodégradation"). Selon les connaissances actuelles, l'encre d'imprimerie n'est pas considérée comme un composant devant être pris en compte en tant que facteur déterminant lors de l'application de ces normes. Les encres d'imprimerie ne doivent être spécifiquement prises en compte que pour la compostabilité de l'emballage imprimé². Les encres et solutions d'impression Siegwirk permettent en général la production d'emballages conformément à la norme EN 13432.

Veillez ne pas hésiter à jeter un œil à notre brochure sur le développement durable sur www.siegwerk.com qui contient beaucoup d'informations supplémentaires.

² Voir les Normes CEN sur "L'Emballage et l'Environnement", European, Février 2006, www.europen.be